

**« L'expulsion des Juifs alsaciens-mosellans :
Une micro-histoire de la mobilité forcée et ses conséquences en France, 1939-1947 »**

Hilary Handin
Boursière post doctorale, 2024-2025

En juillet et août 1940, les autorités civiles allemandes ont expulsé entre 2.000 et 3.000 personnes identifiées comme juives de l'Alsace-Moselle vers la zone non occupée française pour préparer l'annexion *de fait* de cette région frontalière au Reich. Ces déplacements forcés constituaient une des toutes premières opérations de persécution antisémite menées par les Allemands en France : avant même la fermeture de la ligne de démarcation aux juifs en septembre 1940, l'expulsion faisait de la frontière franco-allemande en devenir un dispositif d'exclusion raciale. Or ce mécanisme d'exclusion et ses suites font l'objet de peu de travaux universitaires.¹ Mon projet post doctoral interroge les conséquences de cette mobilité forcée sur les parcours des expulsés pendant et après la Shoah. Quels profils démographiques et biographiques caractérisaient cette population ? Dans quelles conditions a-t-elle été expulsée puis accueillie en zone sud ? Quel impact l'expulsion a-t-elle pu avoir sur le taux de déportation des Alsaciens et Mosellans ? Quelles stratégies cette population a-t-elle mobilisé pour essayer de survivre à la persécution antisémite et éventuellement se rétablir en Alsace-Moselle après la guerre ?

Interventions historiographiques et méthodologie

S'il existe une historiographie abondante concernant la résistance des organisations juives ou la participation des administrations françaises à la persécution, nous ne disposons que de peu d'études sur les interactions entre les individus identifiés comme juifs et les autorités locales françaises. Mon travail se situe à ce point de rencontre. Il établit une typologie d'interactions entre

¹ Voir quelques exceptions importantes, dont la plupart traite de l'expulsion d'environ 300.000 Alsaciens et Mosellans non juifs entre 1940 et 1942 : Jean-Marc Dreyfus, « Alsace-Lorraine », dans *The Greater German Reich and the Jews : Nazi Persecution Policies in the Annexed Territories 1935-1945*, dir. Wolf Gruner et Jörg Osterloh, trans. Bernard Heise, Oxford/New York, Berghahn Books, 2015, 2017, pp. 316-339 ; Léon Strauss, *Réfugiés, expulsés, évadés d'Alsace et de Moselle, 1940-1945*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger, 2010 ; Philippe Wilmouth, *50 kilos de bagages, 2000 francs. Mémorial des expulsés mosellans en 1940-45*, Hagondange, Ascomémo, 2003. Pour une étude comparative, voir Alexa Stiller, *Völkische Politik. Praktiken der Exklusion und Inklusion in polnischen, französischen und slowenischen Annexionsgebieten 1939-1945*, 2 vol., Göttingen, Wallstein, 2021.

plusieurs groupes d'acteurs (expulsés juifs et non juifs, agents préfectoraux, maires et employés municipaux, populations locales des lieux d'accueil) et se demande comment ces interactions (éphémères ou de longue durée, requêtes administratives ou engagements associatifs, conflits ou preuves de solidarité matériels...) ont façonné les parcours des expulsés identifiés comme juifs. Il entend également aller au-delà de la question² de la survie pour construire une *histoire sociale de l'administration* qui 1° conçoit l'État comme un ensemble d'acteurs individuels agissant au croisement de logiques personnelles et institutionnelles et 2° interroge l'importance du « pouvoir discrétionnaire » des administrateurs et des administrés dans la mise en œuvre des politiques nationales à l'échelle locale.³

Pour permettre une étude approfondie du comportement des administrateurs et des administrés là où l'État et la vie quotidienne se rencontrent, mes recherches se situent au niveau départemental.⁴ J'ai choisi d'effectuer une étude des Basses-Alpes (aujourd'hui les Alpes de Haute Provence). Ce département rural et modeste, dont la population ne dépassait pas les 90.000 habitants en 1940, se situe à la frontière italienne. Pendant la guerre, il était éloigné des administrations, organisations, et réseaux communautaires alsaciens-mosellans, repliés dans le quart sud-ouest, et de la plupart des acteurs de l'entraide juif. Mon projet s'intéresse à comment les expulsés identifiés comme juifs qui ont été relogés dans ce département ont choisi d'interagir avec les autorités et la population locale tout en étant assez isolés, au quotidien, de leurs contextes sociaux et administratifs antérieurs. Pour pouvoir comparer les conditions politiques et administratifs des différents départements français (et, dans une logique mémorielle, identifier toutes les victimes), il serait souhaitable à terme de retracer les parcours de tous les 2.000 à 3.000 personnes identifiées comme juives et expulsées de l'Alsace-Moselle. Néanmoins, dans le contexte

² Jacques Semelin, *La Survie des Juifs en France (1940-1944)*, Paris, CNRS Editions, 2018.

³ Cette approche s'inspire d'un certain nombre de travaux sociopolitiques, dont Alexis Spire, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir, 2008 ; Laurent Joly, *L'antisémitisme de bureau. Enquête au cœur de la préfecture de Police de Paris et du commissariat général aux Questions juives*, Paris, Grasset, 2011 ; et Claire Zalc, *Dénaturalisés : Les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Seuil, 2016.

⁴ Par ce choix, j'entends participer au renouvellement historiographique des études de la Shoah par la microhistoire. Voir notamment Tal Bruttman, Ivan Ermakoff, Nicolas Mariot et Claire Zalc, dir., *Pour une microhistoire de la Shoah*, Paris, Seuil, 2012 ; et Nicolas Mariot et Claire Zalc, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob/Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 2010.

de ce projet post doctoral, des contraintes logistiques m'ont amené à m'appuyer sur deux études déjà effectuées sur le Jura⁵ et la Dordogne,⁶ départements d'accueil de larges populations de réfugiés alsaciens et mosellans et dont les cas contrastent de façon importante avec celui les Basses-Alpes.

Étudier les interactions quotidiennes entre les administrateurs préfectoraux, les expulsés identifiés comme juifs, et la population locale nécessite de croiser les archives produites par la persécution avec d'autres types de sources. D'abord, les témoignages des personnes expulsées font référence à des informations précieuses souvent invisibilisées par les documents administratifs (l'analyse de ces témoignages doit évidemment prendre en compte les éventuelles déformations de la mémoire).⁷ Les papiers personnels de Charles Chalté, expulsé mosellan non juif et secrétaire du comité départemental du Groupement d'entraide des Réfugiés d'Alsace et de Lorraine, ouvrent également des pistes de recherche concernant l'assistance demandée par et accordée aux expulsés identifiés comme juifs.⁸ Ensuite, les archives d'instances « ordinaires »,⁹ c'est-à-dire non directement responsables de la mise en place de la persécution, éclairent des logiques et comportements administratifs liés à la gestion des réfugiés.

Mes recherches s'appuient surtout sur les archives du Service départemental des Réfugiés des Basses-Alpes.¹⁰ Réactivé en août 1940, cette instance a été chargée d'identifier, d'assister, et de discipliner les expulsés sous l'égide du ministère de l'Intérieur. Pas tout à fait « ordinaire » dans le sens où il devait répondre à des circonstances exceptionnelles de guerre, il n'était pas non plus directement impliqué dans la persécution. Je déploie une lecture ethnographique de ses documents

⁵ Vincent Claustre, « L'accueil dans la zone non occupée du Jura des derniers juifs expulsés d'Alsace en juillet 1940 », *Travaux 2014 de la Société d'émulation du Jura*, Lons-le-Saunier, 2015, 307-341.

⁶ Bernard Reviriego, *Les juifs en Dordogne, 1939-1944. De l'accueil à la persécution*, Périgueux, Archives départementales de la Dordogne/Fanlac, 2003.

⁷ Notamment des entretiens menés par Alexandre Doulut en 2023 et 2024 pour le Centre de Documentation du Mémorial de la Shoah et disponibles en ligne : <https://ressources.memorialdelashoah.org/>. Voir par exemple les entretiens avec Marlène Marx, Raymond Lévy, Rodolphe Wachtel, et Gidéon Weinryb. Voir aussi le témoignage écrit de Simone Polak, *Agis comme si j'étais toujours à tes côtés*, Éditions le Manuscrit, 2018.

⁸ Ces papiers ont été déposés aux Archives départementales de la Moselle (AD57) par la famille Chalté en 2019. Voir AD57, Fonds Charles Chalté, 171 J 1.

⁹ Isabelle Backouche, Sarah Gensburger et Éric Le Bourhis, *Appartements témoins. La spoliation des locataires juifs à Paris, 1940-1946*, Paris, La Découverte, 2025, 411-415.

¹⁰ Aux Archives départementales des Alpes de Haute Provence (AD04), voir par exemple 6W53, 7W1-11, 7W16 ; et les archives du cabinet du préfet, 42W34, 42W46, 42W63-67, etc.

de travail (correspondances avec des expulsés, circulaires administratives, formulaires...) pour identifier les normes sociales et administratives, les logiques personnelles et institutionnelles, et les choix individuels et collectifs qui ont influencé les parcours des expulsés identifiés comme juifs. Lues « *against the grain* », ¹¹ le contenu et la matérialité même de ces archives révèlent des stratégies de personnes expulsées, de la population locale, et de l'administration préfectorale pour gérer à leur avantage les conséquences du déplacement forcé.

Le Fichier des réfugiés alsaciens-lorrains dans les Basses-Alpes (1940-1945)

Produite par le Service départemental des Réfugiés des Basses-Alpes, une source en particulier se trouve au centre de mon enquête : le Fichier des réfugiés alsaciens-lorrains dans les Basses-Alpes (1940-1945). Comme son titre l'indique, ce fichier recense tous les réfugiés alsaciens-mosellans dont la présence dans le département a été déclarée pendant la guerre. Il rassemble environ 2.000 fiches, une par ménage. Par les choix faits à sa création et son entretien, ce fichier incarne les interactions entre l'administration préfectorale et les expulsés qui ont été relogés dans le département. Il a été établi à partir des informations consignées sur des formulaires remplis par les réfugiés à leur arrivée, et mis à jour au cours de la guerre (pour tenir compte d'un changement d'état civil ou d'un déménagement, par exemple) selon des éléments rapportés par les expulsés ou les maires. Les fiches qui en résultent sont le produit d'une sorte de négociation, plus ou moins poussée selon le cas, entre les expulsés et le Service départemental.

Effectivement, en cette fin d'été 1940, le départ chaotique de l'Alsace-Moselle, la coupure de communication imposée par les Allemands entre l'Alsace-Moselle et la France de l'intérieur, et par conséquent le manque d'informations en zone sud sur la situation dans la région annexée de fait ont accordé aux expulsés un certain marge de manœuvre pour se définir face aux autorités préfectorales. Dans les limites imposées par les justificatifs à fournir et les vérifications faites par les autorités, certains mettaient l'accent sur des éléments qu'ils pensaient utiles pour obtenir

¹¹ Ann Laura Stoler, *Along the Archival Grain. Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

l'assistance de l'état tandis que d'autres omettaient des informations qu'ils souhaitaient dissimuler. Ils devaient notamment décider de se déclarer, ou pas, en tant que juifs : le formulaire demandait bien aux expulsés d'indiquer leur religion. Les habitants de l'Alsace-Moselle, habitués à fournir cette information dans le cadre du régime spécifique des cultes, n'auraient pas forcément trouvé la demande anormale, surtout en cette période avant le premier statut des Juifs du gouvernement de Vichy (octobre 1940). Dans le Fichier des réfugiés alsaciens-lorrains dans les Basses-Alpes, on trouve effectivement 98 ménages déclarés comme « israélites ». Les profils de dix-neuf autres ménages leur ressemblent sans qu'une appartenance religieuse soit indiquée, mais les caractéristiques partagées par ces deux groupes (assignation à résidence dans un « camp d'accueil », départ des Basses-Alpes vers les mêmes villages en Dordogne...) suggèrent que les autorités avaient néanmoins identifiés ces derniers comme juifs.

Qu'il s'agisse de la catégorisation de certains expulsés comme juifs ou d'autres éléments indiqués sur les fiches, il faut évidemment analyser cette source avec précaution. Si elle nous permet d'apercevoir des stratégies d'autodéfinition et de survie qui sont peu visibles ailleurs, mais elle passe d'autres informations sous silence. Ces absences peuvent être partiellement expliquées par les logiques de la personne chargée par la préfecture de maintenir le fichier au cours de la guerre. Il s'agit de Charles Chalté, un journaliste expulsé de Moselle en tant que francophone et embauché comme auxiliaire par le Service départemental des Réfugiés. C'est son écriture, presque exclusivement, qui notait les naissances et mariages, les décès et les départs vers un autre département, voire les arrestations et internements administratifs. Mais Chalté préservait les traces de ses compatriotes expulsés bien au-delà de la nécessité administrative. Car en plus de son poste à la préfecture, il était secrétaire du comité départemental du Groupement d'entraide des Réfugiés d'Alsace et de Lorraine (GERAL). Cette responsabilité l'amenait à sillonner le département pour organiser des réunions et des actions, et à entretenir une correspondance régulière avec des dizaines d'expulsés. Il se situait donc au centre du réseau d'entraide du département. Il mélangeait volontairement ses activités associatives à ses tâches administratives, consignait sur des dizaines de

fiches familiales des informations au sujet des familles qu'il a appris dans le contexte du GERAL. Pas directement pertinentes au Service départemental des réfugiés, ces informations servaient à Chalté comme un aide-mémoire personnel ou associatif lui permettant de tisser des récits sur ses compatriotes expulsés. Marthe Lebrun et la famille Citerne, par exemple, avaient déjà été déplacés de force pendant la Première Guerre mondiale, les Citerne ayant perdu une fille au cours du dernier conflit.¹² Tandis que certaines fiches d'expulsés non juifs sont souvent couvertes d'ajouts et d'anecdotes, celles de la plupart des juifs sont restées beaucoup plus silencieuses. Il est difficile de déterminer si ces absences résultent de la volonté de Chalté de protéger les expulsés identifiés comme juifs en les laissant autant d'anonymat que possible, ou alors s'il ne s'y intéressait pas. Ses agendas personnels indiquent qu'il s'associait volontairement à la Légion française des combattants et à des autres acteurs locaux de l'ordre moral conservateur du Maréchal Pétain.¹³ Or, comme tant d'autres, il semble s'être éloigné des cercles collaborationnistes au cours de la guerre. Un rapport rédigé par le Comité départemental de Libération des Basses-Alpes cite même l'aide organisé par le GERAL et Chalté au bénéfice des personnes juives dans le département.¹⁴ Quoi qu'il en soit, la construction de ce fichier relève clairement du croisement de logiques administratives et personnelles – un croisement incarné non seulement par le document lui-même, mais aussi par son auteur, Charles Chalté, qui occupait une position d'intermédiaire entre administrateur et administré.

Stratégies individuelles et familiales des expulsés identifiés comme juifs

Selon le Fichier des réfugiés alsaciens-lorrains dans les Basses-Alpes, une centaine de ménages identifiés comme juifs est arrivé dans les Basses-Alpes en août 1940. La plupart, 74 ménages, est arrivée dans le convoi du 30 août 1940, vraisemblablement en provenance du Palais de la Foire à Lyon, premier lieu d'accueil de milliers d'expulsés. Cette population était très majoritairement française (alsacienne-mosellane) de naissance mais comprend également une petite

¹² AD57, Fonds Charles Chalté, 171 J 1. Fichier des réfugiés alsaciens-lorrains dans les Basses-Alpes, fiches de Marthe Lebrun et la famille Citerne.

¹³ Voir ses papiers personnels au Musée de la Moselle 1939-45 (Ascomemo) à Hagondange, 36 Ex.

¹⁴ AD04, 11W13. « La Résistance Alsacienne et Lorraine dans les Basses-Alpes », rapport non signé, 31 octobre 1945.

vingtaine de familles polonaises. Elle était aussi une population relativement âgée, l'âge moyenne des chefs de famille étant de 54 ans, mais était loin d'être le groupe de vieillards et de bouches inutiles craint par les autorités préfectorales. Les deux-tiers de ces Alsaciens et Mosellans identifiés comme juifs ont été immédiatement internés au Camp de Chaudanne. Un rapport du Service départemental des Réfugiés sur les conditions de vie dans ce « centre d'accueil » dissimulait les nombreuses difficultés relevées par les internés du camp,¹⁵ qui serait fermé au printemps 1941 grâce à l'intervention du Rabbin René Hirschler. Une poignée de familles alsaciennes ou mosellanes identifiées comme juives ont pu échapper à cet internement pour des raisons pas encore élucidées, et se sont établis dans les villages du département. Les stratégies d'autodéfinition et de survie déployées par les expulsés juifs différaient évidemment en fonction de leur prise en charge administrative. En voici quelques exemples.

La famille Frank figurait parmi celles qui n'ont pas été internées ; les deux parents et leurs trois filles adultes se sont installés dans le village de Barrême, près de Digne les Bains, la préfecture du département. Jusqu'à leur arrestation en mars 1944, au cours d'une opération allemande visant des maquisards hébergés non loin du village, ils ont essayé de se définir de façon avantageuse auprès de l'administration française et des autres expulsés. La famille est arrivée dans les Basses-Alpes le 30 août 1940. Elle a déclaré au Service départemental des réfugiés qu'elle venait à la fois de Strasbourg et de Joinville (Haute-Marne).¹⁶ Si on se fie aux ajouts faits à leur fiche en crayon, le Service départemental des Réfugiés a considéré que cette déclaration contradictoire méritait une enquête. Il s'avère que la dernière résidence de la famille se trouvait effectivement à Joinville, et qu'elle s'est repliée par ses propres moyens vers les Basses-Alpes. Pourquoi sa fiche faisait-elle partie d'un fichier de réfugiés alsaciens-mosellans ? Nous pouvons faire l'hypothèse que les membres de cette famille avaient appris qu'ils auraient droit à des allocations de réfugiés plus importantes s'ils étaient considérés par l'administration comme des réfugiés alsaciens (ce qui était

¹⁵ Qui ressemblaient à celles décrites par Annette Becker concernant le camp de Reillanne, également des les Basses-Alpes. Voir *Des Juifs trahis par leur France, 1939-1944*, Paris, Éditions Gallimard, 2024, chapitres 8-10.

¹⁶ AD57, Fonds Charles Chalté, 171 J 1. Fichier des réfugiés alsaciens-lorrains dans les Basses-Alpes, fiche de la famille Frank Henri.

effectivement le cas, selon la réglementation du ministère de l'Intérieur). Ils ont donc tenté de se faire définir comme Alsaciens. L'épouse, Aline, est née dans le Haut-Rhin et les cinq membres de cette famille ont vécu à Strasbourg entre 1922 et 1938, rentrant à Joinville le jour même de la signature des accords de Munich. L'employé du Service départemental des Réfugiés chargé de cette enquête (peut être Charles Chalté) aurait été convaincu par ces éléments : la famille était allocataire en tant que réfugiés alsaciens jusqu'à au moins 1943.

Cette première stratégie d'autodéfinition en a été suivie par d'autres. En 1943, le maire de Barrême a noté sur le recensement d'Israélites résidant dans sa commune que les Frank étaient en train de se convertir.¹⁷ Ils se seraient tournés vers le curé de Joinville, à qui ils ont sans doute eu affaire avant la guerre grâce à la proximité géographique : l'église et la boucherie familiale se situaient toutes les deux sur la place du Marché. Nous voyons ici l'importance des connaissances d'avant-guerre : le curé de Barrême étant réputé collaborateur, les Frank se sont appuyés sur leur capital social d'avant leur déplacement. Henry Frank a également cultivé des relations dans son département d'accueil. Il a rejoint le comité local d'entraide prédécesseur du GERAL, mis sur pied par Chalté.¹⁸ Quand le comité a cessé son activité en 1941, suite au départ de Barrême des autres réfugiés alsaciens et mosellans, il est visiblement resté en contact avec Chalté. En décembre 1942, Henry Frank a remercié Chalté par écrit pour les deux bons de chaussures que l'acteur à la fois associatif et administratif lui avait envoyés.¹⁹ Ces exemples suggèrent que les Frank ont essayé de s'intégrer autant que possible dans le réseau d'entraide des réfugiés alsaciens et mosellans, et notamment de s'appuyer sur la position intermédiaire de Chalté, pour améliorer leurs conditions de vie.

La famille Marx, expulsée d'Epfig, a également cultivé des relations sociales pour faciliter sa survie. Henriette et Théophile Marx, parents de deux enfants en-dessous de douze ans en 1940, ne se sont pas tournés vers des acteurs administratifs, associatifs ou culturels, mais vers leurs

¹⁷ AD04, 42W33. Recensement des Israélites français et étrangers résidant dans la commune de Barrême, août 1943.

¹⁸ AD57, Fonds Charles Chalté, 171 J 4. Compte rendu de l'Assemblée du 8 décembre 1940 de la sous-section Barrême.

¹⁹ Ascomémo, 36 Ex. Mot de remerciement adressé à Monsieur Chalté de la part d'Henry Frank, Barrême, 21 décembre 1942.

voisins. La fiche familiale des Marx indique seulement que la famille est arrivée dans les Basses-Alpes le 30 août 1940 et en est repartie le 22 janvier 1941. C'est en lisant le témoignage de leur fille, Marlène Marx (sept ans en 1940), que nous apprenons l'internement de la famille au Camp de Chaudanne.²⁰ La famille a réussi à s'extirper du camp pour des raisons probablement liées à sa fermeture progressive en 1941. Les parents ont ensuite contacté des cousins déjà réfugiés dans le Périgord, qui les ont aidés à trouver un logement vers Neuvic, leur village d'accueil. Les Marx y ont vécu en semi-clandestinité jusqu'à la fin de la guerre. Avertis sans doute par leurs souffrances au Camp de Chaudanne, les parents ne se sont pas déclarés à la préfecture de Dordogne, mais n'ont pas caché leur identité à la population locale. Sans tickets d'alimentation, ils se débrouillent en se rendant utiles à leurs voisins. Toujours selon les souvenirs d'enfance de leur fille Marlène, Henriette se serait faite des amies en montrant aux femmes du village comment fabriquer des pâtes fraîches, et Théophile aurait gagné l'approbation des hommes en guérissant une vache sur le point de mourir. En retour, les voisins les ont aidés à subvenir à leurs besoins, leur offrant farine, œufs, et huile de noix. Le meunier, résistant, leur fournissait en pain et les prévenait quand les Allemands passaient près du village. Les anecdotes racontées par Marlène Marx sont peut-être influencées par le passage du temps et le contexte politique actuel. Néanmoins, elles montrent l'importance des relations sociales, cultivées expressément par les parents, à la survie des Marx. L'absence de traces de l'histoire de cette famille dans les archives administratives, une conséquence du choix des parents de ne pas se déclarer en Dordogne, montre l'importance de prendre en compte les témoignages des survivants.

Florette Feissel, 18 ans à son expulsion de Mulhouse avec sa famille en 1940, a choisi quant à elle de s'engager dans l'entraide et la résistance juifs. Depuis le Palais de la Foire à Lyon, son premier lieu d'hébergement, elle a alerté le Grand Rabbin de France sur les conditions d'expulsion de la communauté juive de Mulhouse, dont elle a été témoin depuis son bureau au Secrétariat de la

²⁰ Entretien avec Marlène Marx par Alexandre Doulut pour le Centre de documentation du Mémorial de la Shoah, le 13 mai 2023, consulté le 30 mars 2026. <https://ressources.memorialdelashoah.org/notice.php?q=id:769169>

Communauté Israélite de Mulhouse et ensuite sur la route.²¹ Se lamentant des humiliations imposées aux hommes par les Allemands et la confiscation de certains meubles et fournitures du bureau ; décrivant le périple des expulsés, transportés en camion jusqu'à Dôle par les Allemands et ensuite abandonnés sur la route ; elle a imploré le rabbin de venir en secours matériel aux expulsés, démunis de tous leurs biens. Elle n'a jamais cessé d'attirer l'attention des organisations juives sur le sort des expulsés juifs et d'essayer de les aider moralement et matériellement. Arrivée dans les Basses-Alpes le même jour que les Frank et les Marx, le 30 août 1940, Feissel a été immédiatement internée au Camp de Chaudanne. Face au manque de nourriture et d'hygiène dans le camp, elle a organisé des activités pour encadrer les enfants et sollicité l'intervention du Grand Rabbin de Strasbourg et du Bas-Rhin René Hirschler, aumônier des camps d'internement. A la fermeture du camp, elle est partie avec sa famille à Périgueux, où elle s'est engagée comme assistante sociale auprès des populations repliées à l'Œuvre d'Aide Sociale Israélite. Arrêtée par la Gestapo pour son activité de résistante, Florette Feissel a été déportée à Auschwitz, où elle a été gazée à l'arrivée car, selon le témoignage de son camarade de lutte René Weil, elle a refusé de se séparer d'un enfant dont elle s'occupait depuis l'avoir trouvé seul au camp de Drancy.²² Évidemment plus rare que les autres stratégies dont il est question ici, le choix de la résistance ne s'appuyait pas moins sur des réseaux de connaissances sociales et culturelles.

Il ne s'agit nullement d'ériger les Frank, les Marx ou Florette Feissel en exemples représentatifs, mais simplement de présenter la diversité des choix faits par les expulsés identifiés comme juifs. Cette esquisse d'une typologie d'interactions entre administrateurs, expulsés non juifs et juifs, et populations locales doit évidemment être inscrite dans un contexte comparatif et analysée en fonction de données quantitatives plus large. Cet appareil critique sera au cœur du livre que je prévois d'écrire à partir de ma thèse et de ce projet post doctoral.

²¹ Centre de documentation du Mémorial de la Shoah, CMLXXV (40)-8, Don Jean Feissel. Lettre de Florette Feissel au Grand Rabbin de France à Vichy, le 29 juillet 1940.

²² René Weil, *Oui... je me souviens*, Jérusalem, Organisation Sioniste Mondiale, consulté au Centre de documentation du Mémorial de la Shoah, 1.17811.